



SELECTION EPARGNE PLUS

Sélection Epargne Plus est un contrat distribué par Stratégie Euro Prestige

NATURE DU CONTRAT

Sélection Epargne Plus est un contrat collectif d'assurance vie de type multisupports dont les garanties sont exprimées en euros et en unités de compte

MINIMUM DES COTISATIONS

- Cotisation initiale : minimum 840 €
- Cotisations programmées : minimum 50 €

GARANTIES

En cas de vie

En cas de vie de l'assuré au terme de l'adhésion, l'adhérent bénéficie du paiement de la valeur de l'épargne. Le montant à payer est diminué le cas échéant, du montant dû au titre de toute avance en cours (y compris les intérêts afférents)

En cas de décès

En cas de décès de l'assuré avant le terme de l'adhésion, l'assureur verse au(x) bénéficiaire(s) un capital égal à la valeur de l'épargne à la date du décès

DISPONIBILITE DU CAPITAL

Rachats

Le capital est disponible à tout moment
Rachat partiel : minimum 750 €
Rachat total possible à tout moment

Arbitrages

Possibles à tout moment, avec un montant minimum de 250 €

FONDS / SUPPORTS

Fonds en euros : Sélection Rendement.
Unités de compte: contrat multi gestionnaires de – de 30 fonds

DATE D'EFFET

- Adhésion : J+3
- Versement : J+3
- Arbitrage : J (valorisation : J + 3)
- Rachat : dès la réception du dossier (valorisation : J + 3)

FRAIS APPLICABLES

- Frais sur cotisations : pendant la durée de l'adhésion, les cotisations sont investies intégralement. Les cotisations complémentaires versées après la 6ème année se voient appliquer des frais égaux à 2%
- Frais de gestion : 1,08%. Possibilité de diminuer ces frais en souscrivant un abonnement
- Frais de gestion sur versement : 0,0485% par mois
- Frais d'arbitrage : 0,50% du montant arbitrés avec un maximum de 250 €